

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE134002009**

**Accorder un contrat à Ceveco Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM – Arrondissement : Ville-Marie – Dépense totale de 2 258 043,43 \$ (contrat : 2 043 043,43 \$ + incidences : 215 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres 252401 – 3 soumissionnaires.**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 27 février 2014

## Direction générale

Direction du greffe  
Division des élections et du soutien aux commissions  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidents

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Jean Marc Gibeau  
Arrondissement de Montréal-Nord

#### Membres

M. André Allard  
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

M. Jean-François Cloutier  
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

M. Pierre Gagnier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Mme Marianne Giguère  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Sylvia Lo Bianco  
Arrondissement de Montréal-Nord

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 27 février 2014

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE134002009, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Ceveco Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM – Arrondissement : Ville-Marie – Dépense totale de 2 258 043,43 \$ (contrat : 2 043 043,43 \$ + incidences : 215 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres 252401 – 3 soumissionnaires

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction .....	4
Critères d'examen .....	4
Mandat SMCE134002009 .....	5
Conclusion .....	8

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des renseignements contenus dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des renseignements reçus dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

## **Critères d'examen et modalités de fonctionnement**

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
  - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
  - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
  - Contrat accordé à un consortium;
  - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
  - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
  - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

**Mandat SMCE134002009**

**Accorder un contrat à Ceveco Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM – Arrondissement : Ville-Marie – Dépense totale de 2 258 043,43 \$ (contrat : 2 043 043,43 \$ + incidences : 215 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres 252401 – 3 soumissionnaires**

À sa séance du 5 février 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1134002009. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 12 février, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE134002009 qui lui avait été confié. Des responsables de la Direction des transports ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les responsables du dossier ont d'abord situé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat. Les travaux du Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CRCHUM) ont été complétés en 2013. Les travaux de construction du CHUM s'échelonnent jusqu'en 2019. La construction du nouveau CHUM crée une occasion exceptionnelle pour le développement scientifique, économique et urbain au centre-ville de Montréal. Face à ce potentiel, la Ville voit l'occasion d'améliorer la qualité des aménagements urbains du secteur pour en rehausser la qualité et la sécurité. Ces travaux municipaux devraient donner une image de marque au Quartier de la santé et encourager les investissements privés dans le secteur.

Les travaux prévus dans le présent contrat sont les suivants : la reconstruction du trottoir sud de l'avenue Viger est entre les rues Sanguinet et Guy-Frégault et du trottoir nord de la rue Saint-Antoine est entre les rues Sanguinet et Guy-Frégault, du trottoir est dans le prolongement de la rue Sanguinet entre l'avenue Viger Est et les bretelles de sortie de l'autoroute A-720, et du trottoir ouest et de la chaussée de la rue Guy-Frégault.

Le nouvel aménagement du domaine public s'inspire des aménagements réalisés dans le Quartier international de Montréal. L'aménagement comprend des bordures de granite, des trottoirs en pavé de béton, la plantation de plus de vingt arbres, l'aménagement paysager, de nouveaux lampadaires fonctionnels, etc.

La période de l'appel d'offres a été du 15 juillet au 5 septembre 2013. Il y a eu 21 preneurs du cahier des charges et trois soumissionnaires. Onze des preneurs étaient des sous-traitants potentiels. Quatre autres preneurs ont jugé le devis technique trop spécialisé et trois n'ont fourni aucune réponse expliquant leur désistement.

Il y a eu deux addendas :

- le 21 août, pour reporter la date d'ouverture des soumissions au 4 septembre;
- le 29 août, pour éclaircir certains aspects du devis.

La Division de l'économie de la construction a procédé à l'estimation du coût des travaux. Il y a un écart de 11,8 % favorable à la Ville entre l'estimation et le prix soumis par l'adjudicataire. Cet écart s'explique en partie par une sous-évaluation, par l'adjudicataire, des coûts liés au maintien et à la gestion de la circulation pendant les travaux.

La Direction des transports a conclu sa présentation en mettant l'accent sur les enjeux liés à la réalisation de ce contrat :

- le CRCHUM est opérationnel et, présentement, l'aménagement temporaire au pourtour du bâtiment offre un aménagement déficient et non sécuritaire;
- une demande d'extension du cautionnement a été demandée à l'entrepreneur et cette extension se termine à la fin février 2014;
- l'entrepreneur doit disposer de 3 mois pour commander ses matériaux, notamment, les lampadaires et le granit;
- la date prévue pour débiter les travaux est au début de mai 2014;
- advenant le cas où l'entrepreneur Ceveco Inc. refuserait une seconde fois de reconduire sa soumission, il faudrait retourner en soumission et un délai de 6 mois serait à prévoir.

Les membres de la commission ont soulevé de nombreuses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ainsi, la Direction des transports a détaillé, en réponse à des questions des membres, la nature et la portée des incidences prévues pour ce chantier notamment en ce qui a trait à la signalisation et aux communications ainsi qu'à la plantation d'arbres.

Les membres ont regretté que le dossier décisionnel ne soit pas suffisamment explicite quant à la durée de la période d'appel d'offres. L'ajout d'addendas a eu pour effet de reporter la date d'ouverture des soumissions, donc de prolonger la période de l'appel d'offres. Les membres souhaiteraient pouvoir retrouver facilement dans le dossier décisionnel la durée initiale de l'appel d'offres et la durée finale, compte tenu des reports. Pour les commissaires, il devrait en être de même pour la durée de validité des soumissions.

Les membres ont, par ailleurs, souligné l'initiative de la Direction des transports d'avoir une plus longue période d'appel d'offres considérant que l'exercice devait se faire en période estivale.

Une discussion a pris place sur la question des contingences dans le présent contrat et, plus largement, dans l'ensemble des contrats. Des membres ont plaidé en faveur de la mise en œuvre d'un mécanisme de reddition de comptes quant à l'utilisation des

contingences, alors que d'autres souhaiteraient l'élimination pure et simple des contingences dans les contrats. Enfin, certains ont fait valoir que la disparition des contingences pourrait entraîner des soumissions à la hausse de la part des entrepreneurs.

Les membres ont convenu qu'il conviendrait d'obtenir un mandat du comité exécutif pour étudier plus à fond la question des contingences.

Les membres ont convenu de constater la conformité du processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires de la Direction des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

*Considérant les informations qui ont été soumises aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE134002009 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

### **Recommandations**

#### **R-1**

La commission recommande, dans une perspective d'amélioration des processus, que les sommaires décisionnels soient plus explicites sur la durée initiale et la durée finale des périodes des appels d'offres, compte tenu notamment des addendas émis reportant la date d'ouverture des soumissions. La commission recommande aussi plus de clarté dans les explications relatives aux délais de validité des soumissions dans les sommaires décisionnels.

#### **R-2**

La commission recommande au comité exécutif, dans une perspective d'amélioration des processus, de la mandater d'étudier la question de la présence et du calcul des contingences dans les contrats et de la reddition de comptes relative aux contingences.